

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Magella Warren, Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 20 h.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération du sujet suivant :

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2020

RÉS. NO. 349-2019 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES GÉNÉRALES SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix donne avis de motion à l'effet qu'un règlement concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2020 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 543-2020 est déposé.

ADVENANT 20 H 02, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe la résolution qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**